

Délibération relative à :

**Projet d'action-pilote « CCI et proximité » proposé par la CCI Rochefort et Saintonge (CCIRS)  
au financement du fonds de péréquation 2016 (article 136 LF 2016) dans son volet relatif aux  
projets des CCIT dont le périmètre comprend une proportion substantielle de communes  
classées en zone de revitalisation rurale (ZRR)**

## 1. Problématique et contenu du projet

Le contexte et la construction de la « CCI de demain » conduisent les CCI à interroger et renouveler leurs pratiques de la proximité avec les entreprises, appréhendées dans leur diversité, élément essentiel pour garantir la légitimité et l'efficacité du réseau dans son rôle de détection des besoins et des projets ainsi que pour l'apport de solutions et la distribution de services adaptés.

Cette problématique est particulièrement prégnante dans les zones rurales où l'implantation des entreprises est diffuse et généralement éloignée des pôles urbains de services.

La CCIRS, dont la circonscription compte 61 % de communes classées en ZRR regroupant 4300 établissements soit 27 % de ses ressortissants, souhaite engager une action de type « conception à l'écoute du marché » qui, en relation avec ses partenaires (CMA, EPCI, 17 numérique ...), lui permettra de préciser ses orientations et d'innover dans ce domaine.

L'action portera sur les territoires des antennes de Jonzac et Saint-Jean-d'Angély qui regroupent la quasi-totalité des communes classées en ZRR de la circonscription de la CCIRS.

Elle consistera à se centrer, en combinant différentes techniques d'enquête et en associant nos partenaires locaux (EPCI, 17 numérique, ...) sur les besoins actuels et futurs de proximité des entreprises avec leur CCI, à identifier les attentes et les freins, à proposer sur cette base de nouveaux outils, dispositifs et modèles de fonctionnement, à les expérimenter pour les évaluer avant d'en effectuer le déploiement.

## 2. Planning/chiffrage des coûts

Le démarrage de l'action pourrait intervenir en juin 2016 pour un déroulement sur environ 9 mois. Sa réalisation s'appuiera essentiellement sur des moyens humains internes pour un coût total estimé de 79 000 €.

**L'assemblée générale est appelée à :**

**Valider les objectifs et modes de réalisation du projet exposé ci-dessus ainsi que la sollicitation, pour assurer son financement, du fonds de péréquation 2016 (article 136 LF 2016) dans son volet relatif aux projets des CCIT dont le périmètre comprend une proportion substantielle de communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR)**

**Donner pouvoir au Président pour réaliser tous les actes nécessaires**

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 17 mars 2016, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	26
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	14
Nombre de membres élus présents	15
Nombre de votants	15
Nombre de voix POUR	15
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Gérard FLOCHET

Secrétaire Adjoint

Jean-Claude DELAUNE

Président